



VILLEJUIF

Tout cède à notre union

VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

ARRETE DU MAIRE

OBJET : ARRETE PORTANT DELEGATION PERMANENTE DE FONCTION ET DE SIGNATURE À ALAIN WEBER – QUATRIEME ADJOINT AU MAIRE – POUR ASSURER LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VILLEJUIF,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-18, L. 2122-22 ;

VU la délibération n°007_2020 portant élection du Maire de Villejuif ;

VU les délibérations n°009_2020 et n°075_2022 portant élection des adjoints et des adjoints de quartiers ;

VU la délibération n° 111_2021 portant délégation du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que pour assurer la bonne marche des services municipaux, et pour permettre la continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire,

CONSIDERANT que pour rendre opérantes les délégations de fonctions, il est nécessaire de les accompagner des délégations de signature afférentes,

CONSIDERANT que Alain WEBER, 4^e adjoint, a été désigné pour en assurer de manière permanente la présidence,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délègue, sous ma surveillance et ma responsabilité, à M. Alain WEBER, quatrième adjoint au Maire la présidence permanente des commissions d'appel d'offres, et la signature de tous les actes afférents à ladite commission.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun - sis 43 rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex - dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE 3 : Ampliation de cet arrêté sera adressé à :

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le

ID : 094-219400769-20240426-AR_222_2024-AR



- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Et à l'intéressée

Fait à Villejuif, le **17 AVR. 2024**

Pierre GARZON

Maire

**Conseiller départemental
du Val-de-Marne**

